Direction du Projet Réacteur Jules HOROWITZ

DEMANDE D'AUTORISATION POUR PRISE DE VUES SUR LE CHANTIER RJH

(en application du document TA-6551252)

Type de prise de vues (cocher la ou les cases)	
☐ Terrestre	☐ Aérienne (***Contacter obligatoirement le CoS pour le mode opératoire)***

Objet de prise de vues (à remplir par le demandeur)

Marché / Lot :

Raison des prise de vues :

Localisation des prises de vues : ☐ BUR ☐ BUA ☐ BAV ☐ BMR ☐ BASA ☐ BASB ☐ BMM
☐ Autres : ☐ Détail : ☐ Zones extérieures

Demandeur :

PRJH : ☐ DIRP ☐ SL ☐ CPJ ☐ DT ☐ SC ☐ SEC ☐ ING ☐ ESS ☐ DMO ☐ DQ
☐ REAL ☐ BAT/MEP ☐ REAC ☐ FLU ☐ I3C ☐ DEXP ☐ GT ASI ☐ VENT ☐ ELEC

CEA : ☐ SERJH ☐ Autre unité CEA :

Titulaires :

Type de prise de vues	☐ Photos / Vidéo	☐ Cinéma

Sensibilité	☐ Publique (DP)	☐ Non sensible (DL)	☐ Sensible (CPRJH, CEPRJH, DR)	☐ Classifié[1] (S, TS)

Période du : **au :** *(durée 1 an maximum, limité au 31 décembre de l'année en cours)*

Intervenants

(les noms inscrits dans la partie grisée nécessitent une demande argumentée – Cadre rouge réservé au CoS)

Entreprise	Nom - Prénom	Fonction	N° badge	Validé le

[1] Nécessite de disposer de l'habilitation du niveau correspondant

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur

Direction du Projet Réacteur Jules HOROWITZ

DEMANDE D'AUTORISATION POUR PRISE DE VUES SUR LE CHANTIER RJH

(en application du document TA-6551252)

Renseignements complémentaires pour les Titulaires	
Référent équipe projet [2] :	
Nom de l'Entreprise :	
Adresse de l'Entreprise :	

Cadre réservé à la validation du Correspondant de l'Officier de Sécurité du RJH		
☐ Accord ☐ Accompagnement	Sensibilité accordée : ☐ Publique ☐ Non sensible ☐ Sensible ☐ Classifié	Visa :
Commentaires éventuels :		

Cadre réservé à la validation de l'Officier de Sécurité CEA		
Date :	☐ Accord	Commentaires :
Visa :	☐ Refus	

[2] *Accompagnement obligatoire des opérateurs extérieurs dans les zones sensibles par un salarié CEA ou MàD*

DIFFUSION LIMITÉE
Ce document CEA ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué en dehors du CEA sans l'accord de son émetteur